

13 fév 2009 -15:12

Appartient à [Conseil des ministres du 13 février 2009](#)

Gestion civile de crises à l'étranger

Politique belge en gestion civile des crises à l'étranger

Politique belge en gestion civile des crises à l'étranger

Le Conseil des ministres a pris connaissance d'une note relative aux directives pour la politique belge en matière de gestion de crise et a approuvé le planning indicatif des missions dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), que le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a proposé au Conseil des ministres pour 2009.

Les directives pour la gestion civile des crises se rapportent à l'accord du gouvernement du 18 mars 2008 qui prévoit l'engagement d'un nombre croissant d'instruments civils pour la sécurité et le développement. Les directives donnent un aperçu des instruments belges de la politique civile de sécurité et des principes de leur financement. Elles contiennent les premiers éléments sur lesquels la Belgique se basera pour développer sa stratégie de déploiement et d'échange d'informations lors de la gestion civile des crises.

En 2009, 75 Belges participeront à des missions PESD à l'étranger : 45 experts de police, 6 magistrats, 4 douaniers et 20 personnes remplissant diverses fonctions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe